

criard, il lui enlève tout le charme, toute la suavité qu'il aurait sans doute. Nous n'avons pu l'entendre dans *Marcel des Huguenots*, car les indispositions de nos artistes ont entravé son répertoire, et l'expiration de son congé l'a forcé d'aller reprendre son poste au Grand-Opéra. Dérivis nous a fait dans *Guillaume Tell* ses adieux, adieux incomplets, car jamais représentation ne laissa autant à désirer sous le rapport de l'ensemble et de l'exécution.

M. Provence s'entend à merveille à varier nos plaisirs. Après toutes les sommités artistiques de la capitale, il nous donne une troupe italienne et les chefs-d'œuvre de nos *Maestro*. Quelle métamorphose! M. Bovery a cédé son siège de chef d'orchestre au signor Pellizari; M. Siran se retire devant Manti; M<sup>mes</sup> Toméoni et Sallard donnent leur place aux signora Cavaletti et Alessi. D'excellents chanteurs ont succédé à d'excellentes voix. L'œuvre de Romani, *Norma*, nous a initiés à la musique si dramatique et si expressive de Bellini. Cette nouveauté a trouvé son public, public enthousiaste, public de *dilettante*. Le ténor Manti a été rappelé. Ce chanteur est plein de goût et d'expression, mais sa voix a peu d'étendue. M<sup>me</sup> Cavaletti est dramatique dans son jeu, et elle chante avec beaucoup d'art, mais son chant est dépourvu de charme et de fraîcheur. M<sup>le</sup> Alessi possède de belles notes de contre-alto. Ces artistes nous ont montré ce que peuvent la méthode et le goût. C'est une leçon dont notre troupe d'opéra fera bien de faire son profit.

---

Nous donnons textuellement deux Rapports de M. le Préfet, que nous empruntons à la *France départementale*. A d'autres le soin de répondre sur des matières qui sont interdites au cadre de la *Revue*.

— **PRISONS.** *Rapport de M. le préfet.* La détention dans des cellules a été appliquée d'une manière incomplète aux adultes de la prison correctionnelle de Perrache. Elle a été établie aussi complètement qu'il a été possible dans le Pénitentiaire des jeunes détenus, qui dépend de la même maison de Perrache. Enfin elle n'a pu trouver place que par exception dans la nouvelle prison de Roanne, qui sert de maison d'arrêt et de justice.

Vous savez, Messieurs, que la prison de Perrache n'est occupée que depuis 1829 : la plupart d'entre vous l'ont visitée, et ont pu apprécier les heureux effets dus à la surveillance d'une commission administrative qui s'occupe de ses fonctions avec un zèle consciencieux. Aucune prison en France, sans en excepter peut-être celles de Paris, ne reçoit une dotation proportionnellement aussi importante; le nombre des agents subalternes et de tous